



Commune de Beauvechain

Réponses au Questionnaire –
Biodiversité soumis aux listes
électorales se présentant aux
élections d'octobre 2012

Listes électorales ayant répondu à notre questionnaire (par ordre chronologique) :

- Intérêts communaux
- Entente communale
- Ecolo Beauvechain

Une quatrième liste constituée tardivement n'a pas reçu le questionnaire.

Toutes les listes contactées ont répondu au questionnaire.

Les réponses transmises par les listes électorales et publiées ci-dessous n'engagent que leurs auteurs et aucunement l'asbl Natagora.

Question 1

Natagora : Quelles sont vos priorités en matière de conservation de la nature pour la prochaine législature ?

○ Intérêts communaux :

« Révision du Plan de secteur afin de mettre toutes les zones humides en interdiction de construction.

Tout faire pour empêcher la création de nouveaux lotissements en « vase clos », supprimer les ZAC et les remettre en zone agricole ou en zone verte.

Déclasser le CGC Hamme-Tourinnes au niveau de l'intersection des rues du Grand Brou et de la Justice, rendre le tronçon entre les deux ponts à la nature. Cela permettra de garantir cette zone protégée en supprimant le trafic, et réduire la pollution.»

○ Entente communale :

« De nombreux projets et activités que nous envisageons de réaliser ont été élaborés en concertation avec les citoyens de Beauvechain notamment dans le cadre du Programme Communal de Développement Rural / Agenda 21 Local et du Plan Communal de Développement de la Nature. Ils s'inscrivent dans une dynamique de développement durable.

Succinctement, en matière de cadre de vie, de ruralité et d'environnement :

- Poursuite d'une politique de ruralité conviviale
- Activation du nouveau Programme de Développement Rural /Agenda 21 Local
- Actions de sensibilisation au Développement Durable
- Mise en œuvre du Plan Communal de Développement de la Nature avec sauvegarde de notre patrimoine naturel
- Maîtrise de l'occupation du sol et de préservation de notre patrimoine bâti au travers du schéma de structure et du règlement communal d'urbanisme
- Politique dynamique d'embellissement et de fleurissement des lieux publics
- Répression des incivilités environnementales avec le concours d'un gardien de la paix
- Planification de campagne de sensibilisation et de mobilisation (Journée de l'arbre, suivi de l'avifaune, nichoirs...)
- Collaboration renforcée avec le monde associatif et partenaires
- Amplification de diverses actions (commune sans pesticide, plan Maya, plan hirondelles...)
- Acquisition et entretien de terrains de grand intérêt écologique et didactique
- Facilitation des activités agricoles »

○ Ecolo Beauvechain

« De manière générale, nous considérons que les ressources naturelles font partie d'un patrimoine que nous recevons de nos parents et que nous devons transmettre à nos enfants sans le déprécier (nous recevons aussi un patrimoine social et un patrimoine économique. Mais la conservation du patrimoine des ressources naturelles est une condition essentielle de base). A ce jour, la société occidentale n'a pas intégré ce principe et dilapide le patrimoine des ressources naturelles. Dans les ressources naturelles, la conservation de la biodiversité est primordiale, au même titre que la lutte contre les changements climatiques.

Pour conserver la biodiversité, il faut ;

- conserver les habitats, protéger les zones centrales et mailler le territoire, mais également préserver la biodiversité au sein des cultures et des jardins ;
- valoriser le patrimoine existant, plutôt que de continuer à empiéter sur les terres ;
- valoriser les parcelles en centre urbain avant les parcelles périphériques (au bord des champs) ;

- préserver au maximum les terres à utilisation agricole : l'or vert d'aujourd'hui et plus encore de demain ;
- arrêter de polluer l'environnement (supprimer les pesticides de synthèse, ...) »

Question 2

Natagora : Etes-vous prêt à soutenir et à dynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature de Beauvechain ?

o Intérêts communaux :

« Surtout en supprimant sa politisation et en étant efficace. »

o Entente communale :

« Capital à transmettre aux générations futures, notre patrimoine naturel et paysager doit, pour en préserver les valeurs écologiques et sociales, faire l'objet d'une politique responsable de conservation et de gestion.

C'est la raison pour laquelle, les autorités locales ont souhaité redynamiser le Plan Communal de Développement de la Nature et son partenariat, initié il y a plus de quinze ans.

Ce plan qui s'inscrit pleinement dans le cadre d'une politique de développement durable et du Plan Communal de Développement Rural / Agenda 21 est le résultat d'un long travail d'écoute et de dialogue que les autorités locales ont mené en collaboration avec le conseiller en environnement et plus de quarante partenaires et représentants de mouvements associatifs de nos villages.

Le programme d'actions est articulé autour de quatre lignes directrices.

Les partenaires réunis en groupe de travail, sur base de l'inventaire réalisé du milieu naturel et du diagnostic de l'état de la biodiversité ainsi que du réseau écologique de la commune, ont formulé un programme d'actions, présenté sous forme de 41 fiches-projets à réaliser, qui s'articule autour de quatre lignes directrices :

- Préserver
- Sensibiliser
- Agir
- Contrôler »

o Ecolo Beauvechain

« Le PCDN existe déjà à Beauvechain. Il influence toute la politique communale, tout comme la coordination des plans qui est coordonnée via le PCDR Agenda 21 local. Ecolo a été très actif dans la participation aux Commissions Locales de Développement Rural, influencé par le développement durable puis en agenda local 21.

Prônez-vous la mise en œuvre d'une gestion différenciée des bords de voiries et espaces verts communaux ?

Nous sommes évidemment en faveur de cette mesure, qui doit être reprise également dans le PCDN. Ecolo a toujours insisté sur l'éviction de certains produits chimiques. La commune a déjà des actions en ce sens. Nous souhaiterions limiter fortement les produits chimiques nocifs et bien informer les particuliers sur le sujet. »

Question 3

Natagora : La station d'épuration d'Hamme-Mille a été inaugurée cette année. L'ensemble du collecteur de la vallée de la Nethen sera bientôt opérationnel. Néanmoins, de nombreux rejets sauvages d'eaux usées polluent encore les petits cours d'eau de la commune. Comment comptez-vous apporter une solution à ce problème ?

o Intérêts communaux :

« En faire l'inventaire systématique, les curer régulièrement, ce qui permettra une détection plus facile des pollutions. »

o Entente communale :

« La commune de Beauvechain a fait de substantiels efforts pour assurer l'égouttage de nombreuses rues (3 millions d'euros).

Le taux d'égouttage dépasse les 95%.

Lorsque la totalité du collecteur sera opérationnel, une information relative à l'obligation de récolte des eaux usées des habitants via les égouts sera faite et ce avec l'appui de l'IBW.

S'il subsiste des points noirs, des constats seront effectués et les personnes en infraction seront invitées à se conformer aux exigences légales. »

o Ecolo Beauvechain

« Les coûts de raccordement à l'égouttage peuvent être dissuasifs pour une partie de la population, c'est pourquoi nous proposerons une prime au raccordement. »

Question 4

Natagora : Dans le cadre de la lutte contre les inondations, la création de zones d'expansion de crue est une des solutions les plus efficaces. Etes-vous disposé à soutenir de telles initiatives et à favoriser un aménagement écologique de ces « bassins d'orage naturels » ?

o Intérêts communaux :

« C'est la seule solution correcte, à condition qu'il reste à brève échéance quelques bribes de zones humides non construites. Nous y veillerons.

Le 4 juillet dernier, les eaux arrivent sur la rue du Grand Brou et un riverain s'étonne auprès du bourgmestre local que « le pré d'expansion reste sec ». La réponse fuse : « Si tu as des questions à poser, adresse-toi à la Province ».

Nous ferons tout pour que prévention, communication et gestion restent du seul ressort communal. »

o Entente communale :

« La réalisation des bassins d'orage à l'initiative des autorités locales est très souvent citée en exemple pour leur efficacité et pour les aménagements écologiques qui ont été réalisés.

L'acquisition d'un terrain pour en faire une zone d'expansion des eaux en un point critique est envisagée. »

o Ecolo Beauvechain

« Oui nous continuerons à encourager la création de bassins d'orages naturels tels qu'il en existe déjà sur le territoire de la Commune. Ceux-ci offrent l'intérêt de créer des zones humides de protection de la faune et la flore. Le conseiller en environnement est actif en la matière. »

Question 5

Natagora : La commune de Beauvechain comporte plusieurs sites de grand intérêt biologique. Un certain nombre d'entre eux ne bénéficie actuellement d'aucun statut légal de protection (vallée du Schoorbroek, zones humides de la vallée de la Nethen,...). Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de pérenniser la protection de ces zones et, dans l'affirmative, comment comptez-vous le faire ?

○ Intérêts communaux :

« Nous le ferons, en prenant le pouvoir par le biais des urnes. »

○ Entente communale :

« Il est vrai que divers sites de grande qualité biologique et paysagère ont été identifiés.

Ceux-ci sont répertoriés dans le PCDN et le Schéma de structure communal.

Un suivi régulier est assuré par notre éco-conseiller.

Un classement avec, s'il échet, un éventuel achat, ne serait envisagé qu'en cas de menace sérieuse sur leur sauvegarde. »

○ Ecolo Beauvechain

« Nous sommes favorables à un passage en zone « Natura 2000 » de plusieurs sites d'intérêt paysager ou de protection de la flore et la faune, notamment les zones humides de la vallée de la Nethen et de la vallée du Schoorbroek. »